

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 30 novembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 35

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELE Philippe, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BEURAERT Martine, procuration à Mme BOULENGER Delphine,
M. BEZILLE Marc, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. BLERVAQUE Philippe,
M. BOONAERT Jean-Philippe,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,
Mme DEBAISIEUX Nathalie,
M. DEHAENE Michel, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
M. DELVALLE Jean,
M. FAIDUTTI Jean-Marc, procuration à M. BODART Michel,
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M. LAPIERRE Julien, procuration à M. DUYCK Joël,
M. MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme HERDIN Andrée,
Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, procuration à M. DELABRE Aimé,
M. THOREZ Jean-Claude,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absent :

M. PARENT Michael,

Secrétaire de séance : M. PRUVOST Philippe

Délibération n°2021D191 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la création de la SARL Révolution Jardin sur la commune de Lestrem.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 17 décembre 2020 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;
 Vu l'accord du Conseil Régional ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL REVOLUTION JARDIN créée le 7 avril 2021.

Cette entreprise, dirigée par Monsieur HOMO Olivier est spécialisée dans l'aménagement d'espace vert à Lestrem.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|----------------------------------|----------|----------|----------|
| Chiffre d'affaires | 31 000 € | 34 100 € | 37 510 € |
| Rémunération du dirigeant | 0 € | 0 € | 12 000 € |
| Charges sociales du dirigeant | 1 500 € | 2 400 € | 4 800 € |
| Capacité d'autofinancement | 14 692 € | 15 899 € | 6 381 € |
| Remboursement d'emprunt | 4 975 € | 5 036 € | 3 999 € |
| Capacité d'autofinancement Nette | 9 717 € | 10 863 € | 2 382 € |

La demande de subvention de l'entreprise porte sur le matériel lié à son activité :

| | Montant HT |
|-----------------------------|--------------------|
| Office dépôt | 498.00 € |
| Ordinateur | 469.00 € |
| Broyeur végétaux | 7600.00 € |
| Scie + limes rondes | 527.89 € |
| Tondeuse + plateau de coupe | 10 880.00 € |
| Remorque pro | 4 666.94 € |
| TOTAL | 24 641.83 € |

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle avec un plafond de 20 000 € d'investissements).

L'entreprise a un capital de 2 000€, et bénéficie de 2 prêts d'honneur pour un montant total de 7 000 €. L'aide pourrait donc être au maximum de 5 000 €.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 5 000 € maximum à l'entreprise REVOLUTION JARDIN.
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la Sarl REVOLUTION JARDIN et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (35 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211130-2021D191-DE